PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCÈS FACILITÉ DANS LES CENTRES DE VACCINATION POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Laon, le 23 avril 2021

La liste des professionnels de plus de 55 ans prioritaires à la vaccination est désormais complétée par les professions du secteur de l'hébergement d'urgence.

Professionnels du secteur de l'hébergement d'urgence éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- Centres d'hébergement d'urgence
- Hôtels sociaux
- Centres d'hébergement spécialisés pour malades COVID-19
- Maisons relais et pensions de famille
- Centres d'accueil de jour
- Équipes mobiles ou maraudes de rue
- Foyers de travailleurs migrants
- Résidences sociales
- Foyers de jeunes travailleurs

Cette opération, avec le vaccin AstraZeneca, vise à garantir une protection maximale des personnels contre les formes graves de la Covid-19.

Les professionnels exposés de 55 ans et plus pourront soit prendre rendez-vous via Doctolib ou par téléphone, soit se présenter sans rendez-vous. Il leur est seulement demandé de se présenter avec une carte vitale et une carte professionnelle ou tout document justifiant de leur appartenance à l'une des professions précitées (carte professionnelle, déclaration sur l'honneur, bulletin de salaire).

Tél. : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83
Mél. : pref-communication@aisne.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'État
Pôle départemental de la communication interministérielle

2, rue Paul Doumer – BP 20104
02010 LAON